ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 22 MAI 1986

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜSTAV ARŞİVİ

QUESTION ECRITE

Monsieur Maxime GREMETZ attire l'attention de Monsieur le Premier Ministre, sur la situation très préoccupante des Droits de l'Homme en TURQUIE. Arrestations de syndicalistes, emprisonnement de démocrates, condamnations à mort se poursuivent et un rapport récent d'Amnesty International a fait état de la torture quotidienne dans les geôles turques.

Or, il y a quelques mois, le gouvernement français a retiré sa plainte auprès de la Commission européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme.

Le Premier Ministre de TURQUIE, lors de son récent déplacement à PARIS, a été reçu officiellement par le Premier Ministre et le Président de la République.

Le Ministre de la Défense nationale se rend à ANKARA les 23 et 24 MAI et le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères vient de favoriser l'accès de ce pays à la vice-présidence du Conseil de l'EUROPE.

Ces gestes cautionnent une dictature sanglante. Ils banalisent les atteintes aux droits les plus élémentaires de l'homme.

La FRANCE devrait au contraire, se faire un devoir et un honneur de refuser de siéger aux côtés des représentants de la dictature; elle devrait exiger l'expulsion de la TURQUIE du Conseil de l'EUROPE.

En conséquence, Monsieur Maxime GREMETZ demande avec la plus grande gravité à M. le Premier Ministre de quelle manière il entend intervenir pour faire cesser la répression en TURQUIE; comment il compte contribuer à faire respecter les Droits de l'Homme définis dans la Charte de l'O.N.U.?

TÜSTAV TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI